

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 MARS 2009**

Délibération
n° 2009.03.045

**Aide à l'Immobilier -
Entreprise OZE
DESIGN : annulation
des crédits restant à
verser**

LE VINGT SIX MARS DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 mars 2009**

Secrétaire de séance : Simon DEFORGE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Eric DANCHE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Xavier GAIGNEROT, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Nicolas BALEYNAUD par Xavier GAIGNEROT, André BONICHON par Eric DANCHE, Fatiha BOURDAREAU par Nicolas DENIS, Françoise LAMANT par Gérard DESAPHY

**DELIBERATION
N° 2009.03.045**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / AIDE À
L'IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**AIDE A L'IMMOBILIER - ENTREPRISE OZE DESIGN : ANNULLATION DES CREDITS RESTANT A
VERSER**

Par délibération n°117 du 11 avril 2003, le conseil communautaire a approuvé le versement à l'entreprise OZE DESIGN, d'une subvention d'un montant de 18 150 €, dans le cadre de la réalisation d'un programme d'investissements immobilier et humain.

La convention a été signée en juillet 2003 et a pris effet le 4 janvier 2005.

Le programme d'investissement immobilier a été réalisé. En revanche, le programme de création de 3 emplois envisagé lors du dépôt du dossier ne pourra être concrétisé.

En conséquence et en accord avec les dirigeants de l'entreprise, il a été convenu d'annuler le versement restant à intervenir au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 18 février 2009,

Je vous propose donc :

D'APPROUVER l'annulation des versements restant à intervenir (soit environ 3 630 €) sur le dispositif d'aide à l'immobilier pour le dossier OZE DESIGN.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

01 avril 2009

Affiché le :

01 avril 2009